Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260507-D202629-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 28 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE.
Secrétaire de séance : Karoline Corre.

DÉLIBÉRATION 2026/29
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SPL BOIS ÉNERGIE RENOUVELABLE

La commune du Trévoux est, depuis 2022, actionnaire de la Société publique locale Bois Energie Renouvelable qui a pour objet social la production et la distribution d'énergies renouvelables ainsi que la gestion durable de la filière bois. Mais, elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.
De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.
Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.
Il est proposé la candidature de Daniel HANOCQ.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,
Vu le Code de commerce,
Après discussion,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix POUR

DÉSIGNE Daniel HANOCQ pour assurer la représentation de la commune du Trévoux au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable,

DÉSIGNE Daniel HANOCQ pour assurer la représentation de la commune du Trévoux au sein des Assemblées Générales de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable,

AUTORISE Daniel HANOCQ à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 7 mai 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 11/05/2026
De la publication le 11/05/2026